



INNOVATION – CROISSANCE – TRANSMISSION – DEVELOPPEMENT DURABLE

DEMARCHE DE LABELLISATION ENVIRONNEMENTALE « ENVOL »

Ou mettre en place une démarche environnementale et faire reconnaître son engagement par un label officiel

VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

Christophe FERNIQUE
 c.fernique@montpellier.cci.fr
 04 99 51 53 02

Voir ci-après « Bulletin d'inscription »

PARTENAIRES

Formation proposée par SUD Formation CCI Montpellier avec le soutien financier de l'ADEME Languedoc-Roussillon et l'appui de la CCI Languedoc-Roussillon



Le label environnemental EnVol est développé par CCI France avec l'appui de nombreux partenaires :



PUBLIC VISÉ

- TPE et PME de moins de 50 salariés, tous secteurs d'activité*
- Toute personne souhaitant piloter la mise en œuvre d'une démarche environnementale

* ouvert aussi à toute organisation de moins de 50 salariés (collectivité, association ...)

OBJECTIFS

- Connaître les bases de l'environnement en entreprise
- Former un référent/animateur environnement capable d'animer une démarche environnementale dans un objectif d'amélioration continue
- Mettre en œuvre un plan d'action environnement et faire reconnaître son engagement
- Obtenir le label environnemental EnVol pour son entreprise/organisation (niveau 1 de la norme NFX30/205)

MODALITÉS PRATIQUES

- **Dates en 2014 :** 15 octobre et 22 octobre (formation), 13 novembre et 27 novembre matin (atelier)
- **Durée :** 2 jours de formation collective + 1,5 jour d'atelier collectif + 0,5 jour d'expertise individuelle en entreprise
- **Horaires :** 08h30 à 12h30 – 14h00 à 17h00 et uniquement 8h30-12h30 le 17 juin
- **Lieu :** Voir au verso

TARIFS

- 1400 € nets par personne inscrite à cette formation incluant le déjeuner pris sur place.
- Possibilité de prise en charge totale ou partielle des frais de formation par votre OPCA

Ce prix intègre une subvention de l'ADEME Languedoc Roussillon d'environ 40%

PROGRAMME INDICATIF DE LA REUNION

- ❖ Contexte et enjeux de la prise en compte de l'environnement dans les entreprises
- ❖ Focus réglementaire sur les textes environnement applicables dans les entreprises (air, eau, déchets, installations classées, responsabilité environnementale...)
- ❖ Les 6 étapes du label EnVol selon la norme NFX30-205
- ❖ Appropriation de tous les outils pour mettre en œuvre la démarche EnVol
- ❖ Finaliser sa demande d'obtention du label EnVol



DETAIL DU PROGRAMME

--- Formation collective – 15 et 22 octobre 2014 ---

- 1. Contexte et enjeux de la prise en compte de l'environnement dans les entreprises**
 - Contexte environnemental au niveau global et local (réchauffement climatique, biodiversité, environnement & santé ...)
 - Empreinte écologique
 - Rôle de l'animateur environnement en entreprise
- 2. Focus réglementaire sur les textes environnement applicables dans les entreprises**
 - Les grands principes du droit de l'environnement, le principe pollueur-payeur
 - Les principales exigences réglementaires (air, eau, déchets, bruit, installations classées...)
- 3. Les 6 étapes du label EnVol selon la norme NFX30-205**
 - Les exigences du référentiel NFX30-205 pour la mise en œuvre d'une démarche environnementale
 - Déroulement des 6 étapes et présentation des outils d'aide à la mise en oeuvre

--- Atelier collectif – 13 novembre 2014 et 27 novembre matin ---

Appropriation de tous les outils pour mettre en œuvre la démarche EnVol

- Séances de travail en ateliers collectifs. Deux experts animent ces ateliers qui permettront aux candidats de mettre en œuvre une grande partie des exigences liées au label EnVol.

--- Accompagnement individuel - 0,5 jour dans votre entreprise entre décembre et février ---

Finaliser sa demande d'obtention du label EnVol

- Le formateur se déplacera une demi-journée dans votre entreprise pour pré-auditer la bonne mise en œuvre de la démarche EnVol et vous aider à finaliser le dossier de demande de labellisation.



ACCES

A9
NIMES/ MONTPELLIER
Sortie 29 :
MONTPELLIER EST/
MONTPELLIER CENTRE/
CARNON/FREJORGUES

A9
BEZIERS/MONTPELLIER
Sortie 29 :
MILLENAIRE/CARNON/
GRANDE-MOTTE/
FREJORGUES



CCI ENTREPRISES
Zone Aéroportuaire
Montpellier-Méditerranée
CS 90066
34137 MAUGUIO CEDEX
Tél : 04 99 51 52 00
www.montpellier.cci.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

« LABEL ENVIRONNEMENTAL ENVOL »

DATE : OCTOBRE – NOVEMBRE 2014

A RETOURNER A :

CCI ENTREPRISES
Mission ICT
Zone Aéroportuaire Montpellier-
Méditerranée
CS 90066
34137 MAUGUI CEDEX
ou c.fernique@montpellier.cci.fr

PARTICIPANTS	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle Prénom : NOM : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle Prénom : NOM : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle Prénom : NOM : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle Prénom : NOM : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle Prénom : NOM :
ENTRRISE	Raison sociale : N° siret : Adresse : Code postal : Ville : Effectif établissement : N° identifiant TVA :
ENTREPRISE RESPONSABLE FORMATION	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle Prénom : NOM : Fonction : Adresse : Code postal : Ville : Téléphone : Portable : E - mail :
COÛT ET REGLEMENT	<input type="checkbox"/> Le règlement sera effectué par l'organisme payeur : Adresse : Code postal : Ville : E - mail : <input type="checkbox"/> Ci-joint un chèque de euros nets, à l'ordre de : SUD FORMATION CCIM

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions de participation figurant au verso.

Fait à Le,

Cachet de l'entreprise et signature du dirigeant :

Signature du stagiaire :

CONDITION DE PARTICIPATION

TARIF

- Le prix par participant est indiqué dans l'encadré figurant sur le programme de chaque stage.
- Tous les prix sont indiqués hors taxe, SUD FORMATION CCI Montpellier n'est pas assujetti à la TVA.
- Tout stage ou cycle commencé est dû en entier sauf cas de force majeure dûment reconnue.
- Les repas sont compris dans le prix du stage.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

(Loi n°92-1442 du 31 décembre 1992)

Le règlement du prix du stage est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, par chèque à l'ordre de : SUD FORMATION CCIM Montpellier.

Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme que vous aurez désigné.

GARANTIE DE PARTICIPATION

APPORTEE PAR SUD FORMATION CCI MONTPELLIER

Nous programmons la majorité de nos stages au moins 3 fois dans l'année. La recherche du meilleur équilibre des sessions peut nous amener à proposer des modifications de dates.

Toutefois, dès réception de la lettre d'invitation au stage, vous avez la garantie que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

CAS D'EMPÊCHEMENT D'UN PARTICIPANT

Nous portons le plus grand soin à la composition des groupes et toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la session.

Nous vous demandons de les éviter et de les limiter aux seuls cas de force majeure.

Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Si cette possibilité n'est pas envisageable, il est souhaitable de contacter votre correspondant(e) le plus rapidement possible afin de trouver une solution.

En cas d'annulation trop tardive (moins de 7 jours avant le début du stage), nous nous réservons le droit de vous facturer des frais d'annulation pouvant atteindre 100% du prix du stage.

Cependant, ce débit ne constitue pas une dépense déductible de la participation de l'employeur.

EN CAS D'UN CYCLE OU D'UN STAGE EN PLUSIEURS PARTIES

Une formation en plusieurs parties suppose un cheminement pédagogique spécifique. Il est indispensable de suivre les différentes parties dans l'ordre et aux dates prévues.

En cas d'empêchement majeur pour une des parties, nous ferons le maximum pour mettre le stagiaire en position de suivre efficacement l'ensemble de la formation.

LES DOCUMENTS LEGAUX

- Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue ou un contrat de formation établi selon les textes en vigueur vous est adressé en 2 exemplaires dont 1 est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise.
- La facture vous est adressée à l'issue du stage ou de la première partie du cycle.
- L'attestation de participation vous est adressée après le stage.
- En cas d'un stage en plusieurs parties, une attestation de présence pour chaque partie peut vous être fournie sur demande.